

Québec, le 3 mars 2017

Madame Valérie Dion
CPA auditrice, CA
Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés
200-3075, chemin des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec) G1W 5C4

Objet : Déclarations de la direction

Madame,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de l'audit visant à déterminer si la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a respecté les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires dans le cadre du processus mis en œuvre entre le 4 avril 2016 et le 3 mars 2017 pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés.

Respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre du processus de sélection

Nous reconnaissons que nous sommes responsables du respect des principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires dans le cadre du processus de sélection ainsi que de la conception et de la mise en place de contrôles internes visant à assurer le respect des principes d'équité et de transparence dans le cadre de ce processus.

Nous avons apprécié le risque que la SAAQ ne respecte pas les principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances et nous avons déterminé que ce risque est faible.

Nous reconnaissons en outre que votre travail a été planifié et exécuté conformément aux normes relatives aux missions de certification énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Certification de façon à vous permettre d'exprimer une opinion sur le respect des principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances de fournisseurs soumissionnaires, dans le cadre du processus de sélection. Nous comprenons que vous avez analysé les procédures de contrôle et les données connexes dans la mesure jugée nécessaire dans les circonstances aux fins de fournir une assurance raisonnable du respect des principes d'équité et de transparence à l'égard des alliances.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, en date du 3 mars 2017, l'exactitude des déclarations suivantes qui vous ont été communiquées au cours de votre mission d'audit.

Informations fournies

Nous vous avons fourni :

- Un accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes au processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés;
- Les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
- Un accès sans restriction aux personnes au sein de la Société de l'assurance automobile du Québec auprès de qui il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants;
- Un accès sans restriction à l'ensemble des comités et rencontres, dont les comités aviseurs, le comité de sélection, le comité de direction, les rencontres du dialogue compétitif, les entrevues et le comité du coût de total de la propriété.

Nous avons soumis à votre représentant les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance. Ces procès-verbaux constituent un compte-rendu complet de toutes les réunions du conseil d'administration, du comité des technologies de l'information et du comité de vérification et de la performance tenues entre le 17 février 2016 et le 3 mars 2017.

Nous vous avons communiqué :

- La documentation complète de l'appel d'offres, cahiers de réponses, grilles d'évaluation et addendas;
- Le calendrier de l'ensemble des travaux;
- Les différentes lois et règlements applicables;
- L'ensemble des sommaires élaborés lors des différents comités, rencontres, entrevues, etc.;
- L'ensemble des échanges tenus entre la SAAQ et les différentes alliances;
- Toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraudes ainsi que de manquements aux principes d'équité et de transparence dont nous avons eu connaissance durant le processus de sélection.

Nous vous confirmons également les éléments suivants :

- L'ensemble des alliances a reçu la même information, lorsqu'applicable, dans la mesure du possible en même temps;

- Nous avons mis en œuvre tous les mécanismes et règles jugés nécessaires afin de s'assurer du caractère équitable et transparent du processus de sélection;
- Le processus de sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés respecte le CT 214920 émis le 21 avril 2015 et les autres dispositions légales et réglementaires applicables;
- Nous sommes indépendants des alliances;
- Aucune information privilégiée n'a été transmise à une alliance;
- Aucun privilège n'a été octroyé à une alliance lors du déroulement du processus de sélection;
- Nous n'avons pas tenté d'influencer les membres du comité de sélection;
- L'appel d'offres pour la sélection de la solution d'affaires et des services professionnels pour la suite de progiciels de gestion intégrés et ses amendements ne privilégient pas une alliance;
- À notre connaissance, il n'y a aucun fait nouveau qui pourrait contrevenir à l'indépendance du comité de sélection.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nathalie Tremblay, FCPA, FCA
Présidente et chef de la direction
Société de l'assurance automobile du Québec

Yves Frenette, FCPA, FCA
Vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et
responsable de l'observation des règles contractuelles
Société de l'assurance automobile du Québec